TARIFS

Ils sont établis pour les enfants selon votre quotient familial.

L'École de Musique de Hautes Terres Communauté vous accueille sur 2 sites :

Murat

Centre Léon Boyer 18 av. Hector Peschaud 15300 MURAT

Massiac

97 av. du Général de Gaulle 15500 MASSIAC

Pour toute information, rendez-vous sur le site www.hautesterres.fr ou contactez Tupac SILVA, Directeur de l'École de Musique:





Plus d'informations :
www.hautesterres.fr

ÉCOLE DE MUSIQUE



Cours individuels et collectifs, ateliers dans les écoles et collèges, partage et rencontres



cantal



Enseignement musical

Les enfants à partir de 7 ans et les adultes peuvent apprendre un instrument dans le cadre de cours individuels et collectifs.





Les enseignants de l'École de Musique de Hautes Terres Communauté proposent tout au long de l'année des ateliers au sein des établissements scolaires du territoire afin de sensibiliser les plus jeunes à la musique, la créativité et la sensibilité artistique.



 Cours de l'instrument choisi (clarinette, saxophone, trompette, trombone, piano, percussion, batterie)



- Formation musicale (socle commun pour tous les musiciens)
- Pratique collective pour mettre en œuvre les apprentissages, favoriser l'échange et l'émulation entre musiciens : atelier chant, orchestre junior, concerts ouverts au grand public...

Horaires Horaires

Les horaires des cours d'instrument sont définis entre les élèves et leurs professeurs.

Des tranches horaires sont proposées pour les pratiques collectives, les enseignants veillent à s'adapter dans la mesure du possible aux contraintes



« Hors les murs »

Parce que la musique et la culture sont créateurs de liens, l'École de musique de Hautes Terres Communauté encourage les projets « hors les murs » :

- Un enseignant intervient auprès du Relais Petite Enfance de Hautes Terres Communauté.
- Des interventions en milieu scolaire permettent l'éveil à la musique des ieunes écoliers.
- L'orchestre « Le Grand Air » et le projet « Percute Ton Son » s'adressent aux écoles et collèges du territoire. Ces ensembles permettent aux jeunes scolarisés de pratiquer la musique au sein d'un orchestre avec des instruments dédiés.

L'École de Musique de Hautes Terres Communauté privilégie la pratique collective afin de favoriser la découverte et la sensibilisation artistique, l'échange entre musiciens, l'émulation, les liens entre élèves, enseignants et grand public.

Les élèves sont régulièrement invités à participer à des représentations qui peuvent se tenir avec d'autres orchestres du territoire et sont amenés à rencontrer des artistes confirmés lors de différents projets (Aksak, Tempo Tango, la Déferlante, l'ARFI...).